Image not found or type unknown

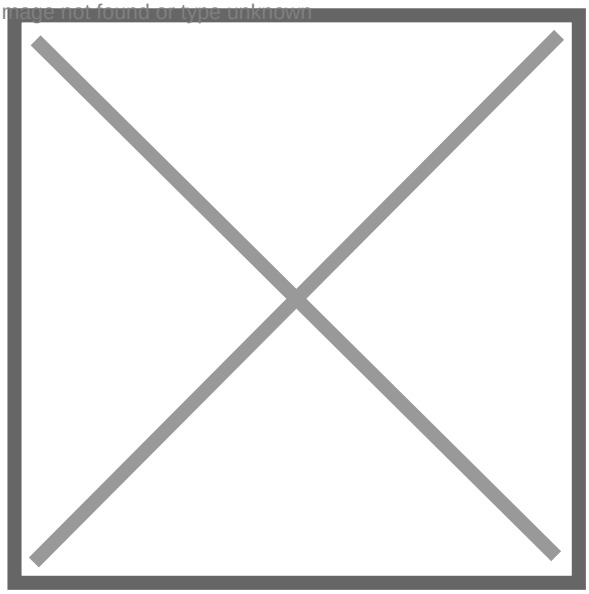

Contrat de brevet en "copropriété"

Par **Zappix**, le **17/03/2014** à **17:04**

Bonjour,

Etant complètement inculte en matière de Protection Industrielle (PI), et n'ayant personne pour me conseiller utilement dans mon entourage, je viens ici en désespoir de cause pour avoir un conseil. (J'ai bien essayé de prendre rdv avec un avocat spécialisé en PI, mais c'est 400 € d'entrée pour la première consultation ! Je n'ai bien sûr pas cette somme)

Voilà un résumé de la singulière histoire qui m'arrive :

Je travaille dans un domaine technique un peu marginal (secteur agricole avec des outils anciens) et j'essaye de réparer, fabriquer et améliorer de vieux outils que je récupère dans les brocantes ou que des amis me donnent.

J'avais besoin d'améliorer un système mécanique assez rudimentaire et j'ai conçu un système simple mais fonctionnel. Une fois les plans et la maquette faite, je vais habituellement voire un jeune ferronnier qui s'est installé près de chez moi et il me fabrique mes "bricolages" pour un prix abordable. Je lui ai donc amené mon système pour qu'il me le réalise en métal.

Ce jeune ferronnier est associé avec un homme d'affaire qui lui apporte des travaux de ferronnerie, et mon système est passé entre les mains de cet homme d'affaire qui m'a contacté pour savoir si j'avais déposé un brevet...
Ma réponse a été négative, à la fois parce que mon système me parait trop simple, qu'il concerne qu'un secteur limité, et que je n'ai pas un sou à mettre dans un dépôt de brevet.

Bref, il m'a proposé que nous nous associons pour déposer un brevet, pour lequel il ferait toutes les avances financières, m'a fait signer un document contractuel.
Aujourd'hui le système avec un mémoire d'invention que j'ai fait, a été remis a un cabinet

industriel spécialisé en PI qui se charge de la recherche d'antériorité et de reprendre mes dessins et explications selon les règles de l'art en vue d'un dépôt de brevet.

Tout semble donc rouler comme sur des roulettes... sauf que...

J'ai montré le contrat à quelques amis qui travaillent dans le domaine juridique, et ils pensent que je suis en train de me faire rouler, d'autant plus que le système que j'ai conçu semble effectivement, d'après l'ingénieur conseil en PI, avoir des applications intéressantes pour certains domaines...

Nous sommes 3 signataires du contrat (le ferronnier, l'homme d'affaire et moi-même).

J'ai 24% de part, et eux 38% chacun. Je suis donc minoritaire avec aucune possibilité de décision.

Par ailleurs, le contrat stipule " l'avancement des sommes se fait selon les % de chacun… en cas de manquement les % pourront être revue à la baisse".

N'ayant pas les moyens financiers de payer le dépôt de brevet, l'homme d'affaire s'est proposé de les prendre en charge, mais mes amis pensent qu'il utilisera cette clause pour m'exclure dès que des recettes arriveront !

Bref, il semblerait que ce contrat ait une allure de piège pour me motiver à continuer à assurer le côté technique pour finaliser le brevet (améliorations, prototypage, dossier technique, etc) , et dès que tout sera fait, je serai gentiment déposé sur le côté de la route !…

Pouvez-vous m'aider en disant si le contrat signé paraît honnête et s'il ne comporte pas de clauses "piégeuses", et, si cela était le cas, que puis-je faire pour me sortir de ce traquenard ?

Merci pour vos remarques et conseils

Copie de mon contrat ici (anonymisé) : http://cjoint.com/?DCrq7Qx0WDG

Par **Zappix**, le **22/03/2014** à **16:07**

Pas beaucoup de conseil !...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés